

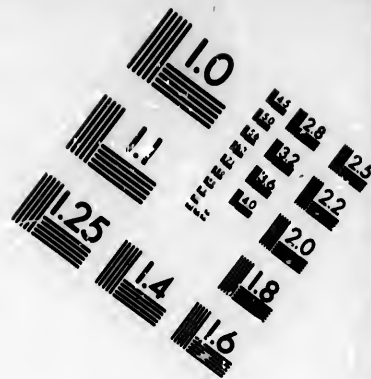
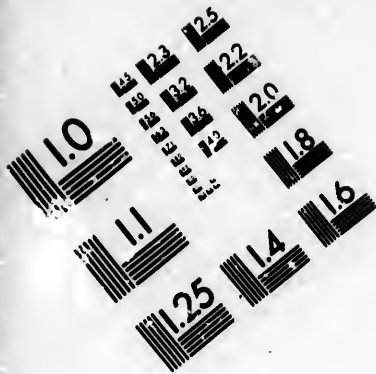
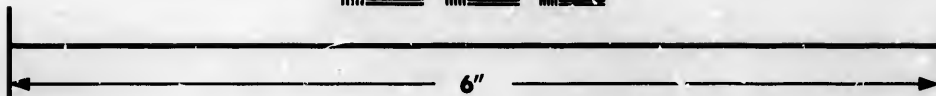
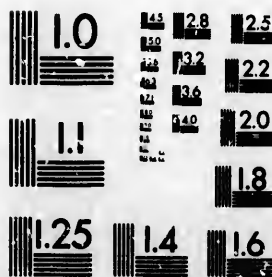


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☒ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☒ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						☒					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

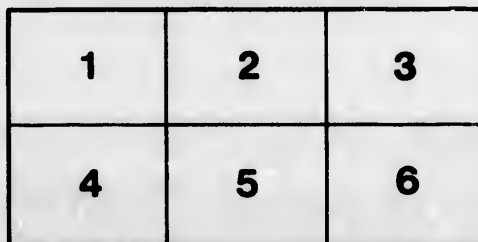
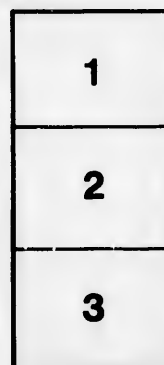
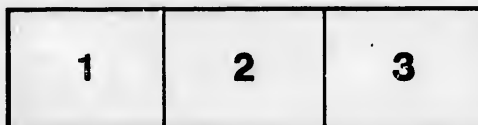
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\longrightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\longrightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



DISCOURS
DE
M^R. H. G. JOLY,
SUR LA
CONFÉDÉRATION

Prononcé à la Chambre le 20 Février 1865.

Imprimé par C. DARVEAU, No. 8, Rue Lamontagne, Quebec.

1865.

1864

M. H. G. J. O. Y.

CONFEDERATION

THE CONFEDERATION

MONSIEUR LE PRESIDENT,

Quand il s'agit de changer la constitution d'un Etat, il est bon d'étudier avec soin, sous tous ses points de vue, la nouvelle constitution que l'on propose de substituer à l'ancienne ; il est bon de ne pas mépriser l'expérience des siècles ; l'histoire est le meilleur guide de l'homme d'état ; elle doit être son point de départ ; ce serait mépriser ses leçons que de vouloir disposer de l'avenir, avant que de savoir comment la Providence a disposé du passé.

Pour employer une phrase banale, mais vraie, il n'y a rien de nouveau sous le ciel ; l'histoire du monde est une ronde perpétuelle ; les mêmes événements passent et repassent devant nos yeux, sous des formes assez variées, il est vrai, pour tromper un observateur superficiel ; mais, celui qui veut penser et approfondir n'aura pas de peine à découvrir que les hommes se sont laissé dominer dans tous les temps, par les mêmes motifs et les mêmes passions, et il en viendra à la conclusion que les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Les Honorables Ministres qui ont déroulé devant nous le projet de Confédération ont appuyé tous leurs arguments sur le futur, ils ont voulu prophétiser; mais l'histoire est une lettre morte, pour eux. Avant que de prédire le sort de notre Confédération future, ils auraient dû nous dire quel avait été le sort des confédérations passées; ce n'est pas tout que d'évoquer un tableau splendide de grandeur et de prospérité; il faut d'abord s'assurer que les bases sur lesquelles on veut élever cet édifice sont des bases sûres et éprouvées; ce point établi, il est temps de commencer à construire.

Comme l'a dit un des grands professeurs de la science politique, " la sagesse de l'homme d'état est le " résultat de l'expérience et non de la théorie."

Au reste, je ne m'étonne nullement de la répugnance que les Avocats de la Confédération éprouvent, à faire allusion au passé. L'Honorable Ministre de l'Agriculture seul a eu le courage d'ouvrir le livre où sont enregistrées les chroniques du monde, et il s'est empressé de le refermer avec cette remarque bien significative, surtout venant de lui: " Dans toutes " les constitutions où le principe fédéral a été adopté, " il est indubitable que l'on rencontre toujours le " même vice fatal, la faiblesse de l'autorité centrale. " Cette maladie a été la maladie mortelle de toutes " les confédérations dont j'ai entendu parler ou dont " j'ai lu l'histoire; *elles sont mortes de consommation.*"

Ce que le gouvernement n'a pas voulu faire, nous allons le faire. Nous allons demander conseil à tous les peuples qui ont adopté la constitution fédérative, et puisse le récit de leur triste expérience nous être utile, en nous mettant en garde contre les mêmes périls. Je ne ferai que jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire

de chaque confédération ; ce ne sera pas mes propres vues que j'essaierai de faire adopter, mais celles d'hommes éminents qui ont fait de l'art de bien gouverner les peuples l'étude de leur vie ; j'emprunterai, autant qu'il me sera possible de le faire, les paroles mêmes dont ils se sont servis.

Lord Brougham dont le Parlement Impérial écoute la voix avec respect, dans son ouvrage sur la Philosophie Politique (Political Philosophy) dans la troisième partie, s'exprime ainsi : " Outre les autres défauts de l'union fédérative, sa tendance incontestable à créer le refroidissement et même l'hostilité entre les différentes parties d'une même nation, est un obstacle insurmontable au bon fonctionnement de ce principe de gouvernement."

Plus loin, il ajoute : " Pour trouver la preuve de cette proposition, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur l'histoire de l'ancienne Grèce. De même qu'un Florentin détestait un Siennois plus qu'un Allemand ou qu'un Espagnol, ou même qu'un Turc, dans les temps modernes, de même, dans les temps anciens, un Athénien détestait un Spartiate ou un Thébain bien plus qu'un Persan. *L'union fédérale en conservant une ligne de démarcation entre ses différents membres, encourage au plus haut degré la croissance de tous ces préjugés pernicieux que tout gouvernement doit regarder comme son premier devoir de déraciner, parcequ'ils conduisent directement à l'anarchie et à la guerre civile.*"

Si nous passons des Conférations de la Grèce et de l'Italie à celle des Sept Provinces Unies (maintenant la Hollande et la Belgique) nous y trouvons le même état de choses. Laissons parler Lord

Macaulay (premier volume de son Histoire d'Angleterre) : " L'Union d'Utrecht, construite à la hâte, au milieu des convulsions d'une révolution, dans le but de faire face aux exigences du moment, n'avait jamais été pesée avec calme, ni perfectionnée, dans une époque de tranquillité. Chacune des Sept Provinces que cette Union réunissait en un seul faisceau conservait presque tous les droits de souveraineté, et exigeait du Gouvernement Fédéral le respect absolu de ces droits. Comme les autorités Fédérales n'avaient pas le moyen de contraindre les autorités Provinciales à une prompte obéissance, de même, celles-ci étaient impuissantes vis-à-vis des autorités municipales."

Les partisans de la Confédération se plaisent à citer le sort de la Confédération Suisse ou Helvétique comme une exception au sort fatal qui pèse sur toutes les Confédérations, mais la Suisse à tous les germes de cette maladie mortelle, témoin la guerre civile et religieuse du Sonderbund ; mais, les symptômes s'y manifestent avec moins de violence que dans les autres Confédérations, à cause de sa position exceptionnelle. La France, la Prusse et l'Autriche sont fortement intéressées à maintenir l'existence de la Suisse comme état neutre et indépendant ; elle est indispensable à leur sûreté. S'il n'en était pas ainsi, il y a longtemps que l'heure de la Confédération Helvétique aurait sonné.

Si nous passons des Confédérations de l'Ancien-Monde à celles du Nouveau, nous trouverons que le climat de l'Amérique paraît être encore plus fatal à la vie des Confédérations que celui de l'Europe.

Commençons par la Confédération de l'Amérique Centrale, ou République du Guatemala.

Elle fût établie en 1821, et se composait de cinq états, le Guatemala, l'Honduras, le San Salvador, le Nicaragua, et Costa Rica. En 1839, c'est-à-dire après dix huit ans seulement, le Honduras donna l'exemple en se séparant de la Confédération, exemple qui fût bientôt suivi par les quatre autres Etats, et cette Confédération a cessé d'exister, après une courte vie remplie de révolutions et de guerres civiles.

La Confédération de la Colombie se forma en 1819, des douze Provinces arrachées par Bolivar au joug de l'Espagne.

Après des troubles et des révolutions continuelles elles se séparèrent en 1831 (douze ans d'existence) en trois Républiques indépendantes, quoique réunies sous le nom de Confédération des Etats-Unis de l'Amérique du Sud, la Nouvelle Grenade, le Vénézuëla et l'Equateur.

J'ai entre les mains un volume de l'Annuaire des Deux Mondes, contenant l'histoire générale des divers Etats durant les deux années 1853 et 1854.

Je ne veux pas prendre le temps de la Chanbre en entrant dans les détails de cette histoire ; je la résumerai en lisant quelques lignes de la table des matières, où, sous une forme des plus succinctes nous trouvons mentionnés les principaux événements.

Voici ce que j'y lis : Vénézuëla. Etat général du Vénézuëla . . . *Insurrection* de 1853 *Insurrection* de 1854.

(Une par année ! L'on doit s'accoutumer vite aux insurrections, dans cet heureux pays et venir à en faire bien peu de cas) *Emprunt forcé*. (Je suppose que l'on s'accoutume aussi, à la longue, à cette opération, quelque désagréable qu'elle soit ; dans tous

les cas, si les emprunteurs forcés font bien les choses, comme je n'en doute pas, ils ne doivent pas laisser assez à leurs créanciers forcés pour que cela vaille la peine de renouveler l'opération toutes les années ; aussi voyons nous que les emprunts forcés ne reviennent pas tous les ans, au Venezuela, avec la même régularité que les insurrections.)

Nouvelle Grenade.....*Mouvement des partis.* (Je n'augure rien de bon de ce mouvement).....*Les golgotas et les Draconiens.* (Probablement les libéraux et les conservateurs, qui ont eu le singulier goût d'adopter ces vilains surnoms, et qui discutent les questions du jour à coups de fusil).....*Lutte des partis et menaces de révolution militaire.* *Mouvement du 17 avril.* (Encore un mouvement). *Soulèvement des Provinces.* (Voici au moins un mouvement bien marqué et sur la nature duquel l'on ne peut avoir aucun doute. *Etat actuel de la guerre civile !* (A la nouvelle Grenade, on cote la guerre civile, comme au Canada on cote le commerce de farine, ou de bois ; c'est leur état normal.)

J'entends un honorable membre s'écrier : “ ce sont des sauvages.” Ce ne sont pas des sauvages, mais j'admets qu'ils se conduisent comme des sauvages. C'est l'effet ordinaire de la guerre civile ; voyez ce qui se passe chez nos voisins des Etats Unis.

Mais passons à une autre confédération : La Bolivie et le Bas Pérou se réunissent en confédération en 1836. Cette confédération est née, elle a vécu et elle est morte, tout cela en trois ans, de 1836 à 1839, sans donner à peine le temps de commencer à écrire son histoire.

Puis vient la Confédération des Provinces Unies de Rio de la Plata, ou République Argentine, fondée en

1816 par la réunion de quatorze provinces indépendantes ; Bouillet, après avoir parlé de l'établissement de la constitution fédérative continue en ces termes :
“ Cette constitution n'empêche pas les provinces unies
“ de Rio de la Plata d'être en proie à l'anarchie ; les
“ unitaires et les fédéraux s'y combattent sans cesse.
“ L'industrie y est nulle, et le commerce borné.”

Je lis dans cette même table des matières de l'Anuaire des Deux Mondes..... *Guerre civile et levée du siège de Buenos Ayres. Constitution séparée de Buenos Ayres..... Lutte des partis et détresse financière. Echauffourée du 18 juillet 1853.* (Je suppose que c'est un terme moyen entre un mouvement et une insurrection). *Révolution du 25 septembre.* (Les événements se succèdent rapidement) *Guerre civile. Intervention du Brésil.*

Mais tout cela s'est passé en 1853 et 1854. C'est de l'histoire ancienne ; prenons quelques journaux de cette semaine ou de la semaine dernière ; qu'y trouvons nous ? Voici quelques échantillons. “ Le président de San Salvador, dans son discours d'ouverture
“ des chambres se défend, avec indignation, contre
“ l'accusation dont il est l'objet, de vouloir annexer
“ l'Amérique centrale au Mexique ”—ou bien encore :
“ Les hostilités ont commencé entre l'empire du Brésil
“ et la république de l'Uruguay (l'un des Etats de la
“ Confédération Argentine). Le Paraguay un allié de
“ l'Uruguay a aussi déclaré la guerre au Brésil, qui,
“ de son côté a pour alliés les révolutionnaires de
“ l'Uruguay, sous les ordres du général Florès. Une
“ flotte Brésilienne, supportée par Florès et ses révolutionnaires de l'Uruguay, vient d'incendier Paysandu, la capitale de l'Uruguay..... de sorte que
“ l'Uruguay est déchiré en même temps par la guerre
“ civile et la guerre étrangère.”

Quel triste état de choses ! Comme les Honorables Ministres, qui nous demandent de voter la Confédération ont agi prudemment en passant sous silence toutes ces lugubres scènes, qui eussent fait trop d'ombre dans leur brillant tableau !

Passy, dans son mémoire sur les formes de Gouvernement et les causes qui les déterminent (mémoires de l'Institut ; sciences morales et politiques ; 2ème Série ; Vol. 3.) s'exprime comme suit, en parlant de toutes ces Confédérations de l'Amérique du Sud :
" Rarement une année s'écoule, sans que de nouvelles rébellions éclatent dans leur sein ; rarement
" les chefs des Gouvernements voient arriver le terme
" légal de leurs fonctions ; les présidences ne sont que
" des dictatures momentanées que s'arrachent des
" généraux qui passent tour à tour de l'exil au commandement ; et les Etats associés eux-mêmes,
" tantôt séparés, tantôt rendus à l'Union, changent
" incessamment de forme et d'aspect."

Passy attribue ces résultats à deux causes principales : le défaut d'homogénéité et le manque de lumières. Quant au manque de lumières, je dirai qu'il y a bien peu de peuples au monde, s'il y en a, dont la population soit généralement aussi éclairée que celle des Etats-Unis, de l'Amérique du Nord ; et cependant, aujourd'hui, nous voyons chez eux, les fureurs de la guerre civile déchainées avec autant de rage que dans les Confédérations de l'Amérique du Sud.

Quant au défaut d'homogénéité dont parle Passy, s'il existe au point de causer de si tristes résultats dans les Confédérations de l'Amérique du Sud, dont tous les citoyens, sans exception sont catholiques et parlent la même langue, et, il y a peu d'années encore, étaient

tous réunis dans les rangs de la même armée pour combattre leur ennemi commun, l'Espagne, et lui arracher leur liberté, si dis-je, il n'y a pas assez d'homogénéité parmi eux, que ce sera-ce donc, parmi nous ? Protestants et Catholiques, Français, Anglais, Irlandais, parlant deux langues différentes ! Les liens les plus forts qui puissent réunir les citoyens d'un même état sont une même langue et une même religion communes à tous ; nous n'avons ni l'une ni l'autre, les Confédérations de l'Amérique du Sud les ont toutes les deux, et cependant, comme dit Passy, il ne s'y trouve pas assez d'homogénéité pour qu'elles puissent espérer de vivre en paix sous le Régime Fédératif.

Le Mexique fût constitué en Confédération en 1824 ; le Régime Unitaire l'emporta en 1837 et resta en vigueur jusqu'en 1846, sauf trois années de dictature. En 1846, le système fédératif fût établi de nouveau, pour disparaître encore une fois en 1853 ; depuis cette époque, l'histoire du Mexique est trop connue pour avoir besoin d'être exposée ici ; elle est écrite avec le sang de ses habitants.

Je ne ferai que mentionner les Etats Unis de l'Amérique du Nord ; je n'ai ni la prétention ni le pouvoir de remonter aux véritables causes de l'immense guerre civile qui déchire maintenant cette confédération. Je me contenterai de dire qu'il ne faut pas croire que l'esclavage soit la seule cause de cette guerre civile. Il y a plus de trente ans, sur une question de tarif de douanes qui protégeait les manufacturiers du Nord aux dépens des agriculteurs du Sud, la Caroline du Sud a donné le signal de l'insurrection, comme elle l'a depuis donné en 1861, et sans la fermeté du général Jackson qui outrepassa ses pouvoirs pour

sauver son pays, la guerre civile commençait alors ; elle était inévitable ; elle ne fût qu'ajournée.

Voilà l'expérience des confédérations.

M. CORNELIER.—Toutes les confédérations dont vous venez de parler sont des confédérations Républicaines, et elles ont eu le sort de toutes les institutions Républicaines ; vous ne nous avez pas parlé des confédérations Monarchiques.

Mr. Joly. Je n'ai cité aucune confédération Monarchique par la raison qu'il n'y en a jamais eu et qu'il ne peut pas en exister. Le principe de la Monarchie est que le pouvoir réside en un seul ; le principe de la fédération est que le pouvoir réside en tous les membres de la confédération ; la confédération serait donc toujours Républicaine, lors même qu'elle serait formée de plusieurs états Monarchiques, puisque le pouvoir ne résiderait pas en un seul, mais dans chacun de ces différents états ; et qu'aucun d'eux ne reconnaîtrait de chefs ; ce serait une République composée d'un très petit nombre de membres.

Avant que de prendre congé de toutes les confédérations dont j'ai énuméré les noms, je veux dire un mot au moins, en leur faveur. L'on comprend que des Etats parfaitement indépendants l'un de l'autre et ne relevant d'aucune autorité dont l'empire s'étende également sur tous, aient consenti à se confédérer (malgré les inconvénients de la confédération) dans le but d'être plus forts pour résister à un ennemi commun ; c'est ce que ces confédérations ont fait. Mais, l'on ne comprend pas comment des provinces comme les nôtres qui n'ont pas une existence indépendante l'une de l'autre, mais qui relèvent toutes de la même autorité, ont recours au régime fédératif dans le but de cimenter l'union qui existe déjà ; la confédération, en élevant

entre elles ces lignes de démarcation dont parle Lord Brougham, rend tout rapprochement intime désormais impossible; nous sommes comme des barres de fer fortement soudées ensemble que l'on proposerait de réunir encore plus sûrement l'une à l'autre en substituant à la soudure de la colie de farine.

L'on me répondra : c'est vrai, le principe fédératif a toujours et partout échoué, mais c'est toujours à cause de la faiblesse du pouvoir central. Nous allons obvier à cet inconvénient; nous allons établir un pouvoir central assez fort pour mettre notre confédération à l'abri de ce danger.

Mais ce ne sera plus une confédération, ce sera une union Législative que les apôtres les plus zélés de la confédération repoussent, comme étant incompatible avec la diversité des intérêts des différentes provinces.

Si vous réussissez à établir ce pouvoir central assez fort pour dominer les pouvoirs locaux, ceux-ci n'auront plus d'existence à eux propre; ils ne seront que les délégués d'autorité du pouvoir central, ses employés, et tout vestige de confédération disparaîtra de votre constitution. Si vous voulez absolument du système Fédératif, vous ne pouvez pas l'adopter sans adopter en même temps ses inconvénients; la faiblesse du pouvoir central n'est pas le résultat du système fédéral; c'est son origine, sa raison d'être.

C'est parceque le pouvoir central dans une confédération ne peut-être autrement que faible, que des états parfaitement indépendants et qui désirent le demeurer, adoptent le système Fédératif, uniquement comme un moyen de défense contre l'étranger.

Nous avons déjà, sous notre constitution actuelle et sans confédération, un pouvoir central plus fort

qn'aucun pouvoir que vous pourrez créer, et auquel nous nous soumettons cependant sans murmurer, parceque c'est un pouvoir central dont l'existence n'est pas incompatible avec celle de nos pouvoirs locaux, c'est le pouvoir de l'Angleterre. Il est exercé par des hommes qui vivent trop loin de nous pour prêter l'oreille aux bruits de nos disputes de races et de partis et pour y prendre part. Mais, si ce pouvoir central était entre les mains d'hommes pris parmi nous, d'hommes qui ont épousé nos querelles et nos animosités, et qui feraient usage de ce pouvoir pour faire triompher les vues de leur parti, il deviendrait pour nous un fardeau insupportable. Tel qu'il est, nous n'en ressentons que les bienfaits.

Après avoir exposé les graves inconvénients inhérents au système fédératif, voyons si il y a quelque chose d'exceptionnel dans notre position, quelque chose qui milite en notre faveur et qui puisse nous faire espérer l'immunité de ces maux dont ont souffert toutes les confédérations avant nous.

Quelle est notre position ? En quoi est elle plus favorable que celle des autres confédérations ?

Commençons par le Bas-Canada ; sa population se compose d'environ trois quarts de Canadiens Français, et d'un quart de Canadiens Anglais. Il est impossible, même aux admirateurs les plus aveugles du plan de confédération, de fermer les yeux sur cette différence de nationalité, qui jouera certainement un grand rôle dans les destinées de la confédération future.

Lorsque Lord Durham écrivait son fameux rapport en 1839, il disait en parlant des Canadiens

Anglais du Bas-Canada : "Jamais la population anglaise ne se soumettra à l'autorité d'un Parlement dans lequel les Français auront une majorité ou même approcheront de la majorité." Puis il ajoutait, un peu plus loin : "Dans le langage significatif d'un de leurs hommes les plus éminents, ils affirment ; Qu'il faut que le Bas-Canada devienne Anglais, quand même pour cela, il faudrait qu'il cessât d'appartenir à l'Angleterre."

Quelques erreurs que Lord Durham ait commises en jugeant les Canadiens Français, l'on ne peut certainement pas lui reprocher d'avoir été trop sévère envers les Canadiens Anglais.

Il n'a fait que dépeindre leurs sentiments tels qu'ils se manifestaient, en son temps.

Depuis, les circonstances ont changé, et l'automne dernier, à Sherbroke, l'Honorable Ministre des Finances nous offrait un tableau bien différent lorsqu'il disait : " Depuis vingt cinq ans, l'harmonie a régné dans le Bas-Canada, et les populations Anglaise et Française se sont donné la main pour travailler ensemble aux intérêts communs du pays."

Ce tableau est vrai aujourd'hui, comme l'était celui de Lord Durham, dans son temps ; les circonstances ont changé. Dans le Parlement des deux Canadas Unis les Anglais ont une majorité ; ils n'ont pas à traiter avec une majorité Française. Mais, si les circonstances sont changées, les hommes ne le sont pas ; remettez les dans les mêmes conditions où ils se trouvaient avant 1839, et vous retrouverez en eux tous les mêmes sentiments que dépeignait Lord Durham. Ces germes sont enfouis dans le sol, ils ne paraissent pas à la surface, mais il ne faudra que quelques gouttes de pluie pour les faire lever.

Si ces sentiments n'existaient pas entre les deux nationalités, pourquoi cette résolution présentée à la Chambre par l'Honorable Député de Missisquoi, et que je vais maintenant lire :

“ Résolu—Qu'admettant que le système du gouvernement fédéral soit celui qui doive être préféré dans l'union des provinces Anglo-Américaines, cependant toute confédération de ces provinces qui ignorerait les différences de race, de langue et de religion des habitants de chaque Etats ou territoires que l'on veut ainsi réunir, et qui ne serait pas rédigée de manière à assurer aux habitants de chaque Etat ou territoire l'administration de ses propres affaires locales suivant leurs vues particulières, ne serait nullement désirable ni propre au bon gouvernement de ceux pour qui elle est faite, ni ce qu'elle devrait être pour leur assurer la paix et la tranquillité.

“ Résolu—Que dans la vue d'assurer à la partie des habitants du Bas-Canada qui parlent la langue anglaise la libre jouissance de leurs institutions et de leurs droits dans toute confédération projetée des provinces, le Canada devrait être partagé en trois divisions civiles, savoir : le Canada-Ouest, le Canada-Central et le Canada-Est.”

A la simple idée d'une Législature où l'élément Français aurait la majorité dans le Bas-Canada l'on voit poindre ces passions décrites par Lord Durham. Il est vrai que les ministres font de leur mieux pour rassurer les deux partis : et ils font à chacun d'eux, séparément, des promesses aux dépens de l'autre.

Canadiens Français, ne vous laissez pas séduire par ces brillantes promesses ; un poète Italien décrit les efforts d'une mère pour faire boire à son enfant un remède qui doit lui rendre la santé ; elle couvre de

miel les bords de la coupe, pour le tenter ; de même, l'on convre de miel les bords de la coupe que l'on vous présente, mais, au lieu de contenir une boisson salulaire qui donne la santé et la vie, cette coupe contient le poison et la mort !

Je ne crois pas que les Canadiens Français abuse-
ront de leur majorité dans le Bas-Canada pour essayer
d'opprimer les Canadiens Anglais ; mais il y a trop de
points sur lesquels ils diffèrent pour pouvoir vivre
longtemps en paix, malgré leur désir sincère de le faire,
sous le système de gouvernement local que l'on nous
propose.

L'honorable premier Ministre a dit dans le Con-
seil : “ Je crois que les Canadiens Français feront
“ tout en leur pouvoir pour rendre justice à leurs
“ concitoyens d'origine Anglaise, et il ne faut pas
“ oublier que si les premiers sont en majorité dans le
“ Bas Canada les Anglais seront en majorité dans le
“ Gouvernement Général, et qu'aucun acte d'injustice
“ réelle ne pourra être commis, sans qu'il soit redressé
“ par le Parlement fédéral.”

Mais qui décidera si un acte quelconque des Ca-
nadiens Français est réellement injuste ? Le Parlement
fédéral, où l'élément Anglais sera tout puissant ; en
politique, l'on juge rarement d'une manière désinter-
ressé ; les sympathies de la majorité dans le Parlement
fédéral seront contre nous ; il se prépare là une situa-
tion bien dangereuse pour nous. Si la lutte commence,
il est impossible de dire où elle s'arrêtera.

DR. BEAUBIEN.—J'ai confiance dans la con-
science du Parlement fédéral. Nous ne devons
pas supposer de mauvaises intentions aux hommes
mais plutôt supposer qu'ils nous traiteront comme ils

désirent être traités eux-mêmes, avec justice, et suivant leur conscience.

Mr. Joly.—Malgré le sermon de l'honorable membre, je demande pardon, je veux dire malgré l'observation de l'honorable membre, je suis d'opinion que nous ne devons pas laisser des intérêts aussi précieux que ceux qui nous sont confiés, à la merci d'hommes avec lesquels nous ne sommes pas sûrs de vivre toujours en bons rapports, sans autre garantie que leur conscience.

La confédération, en changeant l'état de choses qui a établi l'harmonie entre les races Anglaise et Française du Bas Canada, détruira cette harmonie, et les conséquences ne sont que trop faciles à prévoir.

Dans le Haut-Canada, il y a beaucoup plus d'homogénéité, aussi le danger de troubles intestins y est-il beaucoup moins grand ; il est vrai que l'immense pouvoir des Orangistes, et la loi des écoles séparées peuvent donner lieu à des difficultés, mais je crains plutôt les relations du Haut-Canada avec les autres provinces de la confédération, et notamment avec celles de l'Atlantique.

Le Haut-Canada objecte, en général, à la construction du chemin de fer intercolonial ; il voudrait voir les ressources de la confédération future appliquées à ouvrir l'immense région du Nord Ouest, et à agrandir ses canaux. Les Provinces de l'Atlantique veulent le chemin de fer intercolonial, mais elles redoutent les dépenses qu'entraînerait l'ouverture des régions du Nord Ouest et l'élargissement des canaux. Le Haut-Canada craint déjà que les provinces de l'Atlantique ne s'allient avec le Bas-Canada contre lui ; les Canadiens Français croient leur nationalité menacée par la

majorité Anglaise des autres provinces, et cependant la confédération n'existe encore qu'à l'état de projet.

Si nos relations avec les autres provinces ne sont pas maintenant bien intimes, du moins elles n'ont rien d'hostile. Nous les regardons avec intérêt et amitié, comme les membres d'une même famille. Nous croisons tous ensemble à l'ombre du pavillon Anglais, et, en cas de guerre avec les Etats-Unis, nous sommes tous prêts à réunir nos efforts, sans arrière pensée, pour la défense commune. Mais, lorsque les différentes provinces se rencontreront dans le Parlement fédéral comme sur un champ de bataille, lorsque là, elles auront contracté l'habitude de se combattre pour faire prévaloir chacune ses intérêts si divers et si incompatibles, et que, de ces luttes sans cesse répétées il aura résulté des jalousies et des haines inévitables, nos sentiments envers les autres provinces ne seront plus les mêmes, et si il se présente quelque grand danger où notre salut dépendra de notre union, l'on trouvera peut-être alors que notre union fédérative a été le signal de notre désunion.

Ce qu'il y aura de plus dangereux dans cette position, ce sera le voisinage des Etats-Unis, qui jettent depuis longtemps sur nos Provinces des yeux de convoitise et qui ont une armée immense que la fin probablement prochaine de la guerre laissera sans occupation ; ils suivront de près nos luttes politiques, encourageront les mécontents et trouveront bientôt l'occasion d'intervenir dans nos affaires intérieures ; introduits par le parti le plus faible ; l'histoire est remplie d'événements semblables.

L'Honorable Procureur Général du Bas Canada prétend que les adversaires de la confédération désirent

l'annexion aux Etats-Unis ; j'ai de la peine à croire à sa sincérité, quand il exprime cette opinion ; c'est généralement par des arguments de ce genre qu'il répond à ses adversaires, quand il n'a pas d'autre réponse à leur faire.

Un des hommes les plus justement respectés du Bas-Canada et qui jouit de l'estime universelle, M. Cherrier, retiré depuis longtemps de la vie politique se décide, malgré sa répugnance à se mettre en évidence, à élever la voix afin de mettre en garde ses compatriotes contre les dangers du projet de confédération ; personne ne peut soupçonner la pureté de ses motifs ; n'étant lié à aucun parti politique, il agissait d'une manière parfaitement désintéressée ; il semble que l'opinion d'un homme comme celui-là mérite, pour le moins, d'être écoutée avec respect ; au lieu de répondre à ses arguments, l'Honorable Procureur Général a essayé de soulever contre lui les risées de la Chambre.

Le Gouvernement étouffe la voix de ceux qui veulent éclairer le peuple, mais il se charge de l'éclairer lui-même. Voici un ouvrage *en faveur de la confédération*, publié en 1865, intitulé : " L'Union des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord par l'Honorable Joseph Cauchon, membre du parlement canadien et Rédacteur en Chef du *Journal de Québec*," et aussi auteur d'un ouvrage publié en 1858 *contre la confédération*. Si le Gouvernement était généreux, il ferait distribuer cet ouvrage de 1858, en même temps que celui de 1865, à fin de donner à tout le monde l'avantage du choix, d'autant plus que l'Honorable auteur ne peut pas avoir raison dans tous les deux.

Si je mets ces deux ouvrages en regard, ce n'est pas dans le but de faire une attaque personnelle contre l'Honorable Membre ; le fait qu'il a d'abord écrit contre et ensuite en faveur de la confédération est parfaitement étranger au débat. Je ne l'aurais pas même mentionné, si le Gouvernement ne se servait pas de cet ouvrage de 1865, (le second) pour propager partout ses doctrines sur la confédération, il en fait semer des milliers d'exemplaires par tout le Bas-Canada et, afin d'atteindre les Anglais, il le fait traduire en Anglais. Il est donc important d'avertir le peuple de se méfier des arguments contenus dans ce livre, ils sont en contradiction directe avec les opinions émises par l'auteur dans son ouvrage de 1858, dans lequel il dit, en propres termes, que les conséquences de la confédération seraient la ruine du Bas-Canada.

Comme de raison l'auteur, dans son ouvrage de 1865 essaie d'expliquer son changement d'opinion ; il n'en est pas moins vrai qu'il s'est trompé, soit en 1858 soit en 1865, lequel ? L'on peut dire en faveur de celui de 1865 qu'il est quatre fois plus gros que l'autre ; c'est peut être un désavantage, aux yeux de certains lecteurs.

Le Gouvernement, qui sait combien le peuple craint les taxes directes lui dit que la confédération ne l'expose nullement à ce risque. Quel nouveau procédé va-t-il donc inventer pour faire de l'argent ? Il est indubitable que la confédération va considérablement augmenter nos dépenses. Ainsi, par exemple le Canada qui n'a qu'un Gouvernement à supporter maintenant, (et c'est tout ce qu'il peut faire que de le supporter) en aura trois, ou bien près de trois ; le Gouvernement du Haut Canada, le Gouvernement du Bas-Canada et les neuf douzièmes du Gouvernement fédéral ; il en sera de même pour les Législatures.

Le Canada, dont la population formera les neuf douzièmes de la population de la Confédération, aura à construire les neuf douzièmes du chemin de fer intercolonial, au lieu des cinq douzièmes qui devaient être à sa charge, d'après les arrangements de 1863.

Quant à l'ouverture du territoire presque sans bornes du Nord Ouest et à la construction des fortifications dont on ne parle encore qu'à voix basse, pour ne pas trop nous effrayer, il est impossible de calculer les dépenses que ces travaux entraîneront.

Et, en face de cette augmentation de nos dépenses, notre principale source de revenu va considérablement diminuer, je veux dire les droits d'entrée prélevés aux Douanes. Voici comment le Ministre des Finances explique la nécessité de cette réduction : " Il est évident, puisque les provinces de l'Atlantique consomment une beaucoup plus grande quantité d'articles payant des droits d'entrée que nous, que nous serons obligés, pour assimiler tous les tarifs des douanes, de diminuer les droits d'entrée que nous payons au Canada. Les provinces de l'Atlantique ne peuvent pas adopter un tarif de douanes aussi élevé que le nôtre."

Je crois avoir démontré que nos dépenses doivent infailliblement augmenter, et comme nos revenus vont diminuer, à quelle nouvelle taxe le gouvernement va-t-il avoir recours, pour combler le déficit ?

L'on nous dit que le Bas Canada aura un revenu de près d'un million et demi, pour rencontrer ses dépenses locales ; avec quoi rencontrerons nous notre part des dépenses fédérales, qui sera beaucoup plus considérable ?

Mais il est temps d'en venir aux avantages qui, nous dit-on doivent infailliblement résulter de la confédération. Ils peuvent se classer en trois catégories, politiques, militaires et commerciaux.

Avantages politiques. L'honorable Député de Montmorency nous annonce que nous allons avoir l'avantage de nous asseoir au banquet des nations. La perspective est très flatteuse, je l'avoue, mais elle ne doit pas être assez éblouissante pour nous faire perdre la tête.

L'honorable Ministre des Finances, fidèle à la doctrine que la grandeur d'un état est proportionnée à la grandeur de sa dette, nous annonce que notre crédit va augmenter considérablement, et que nous pourrions emprunter beaucoup plus d'argent que nous ne l'avons fait jusqu'ici, perspective qui paraît fort le réjouir. Cette facilité d'emprunter n'est pas toujours un bien ; mais, il faut remarquer que notre crédit dépendra entièrement du succès de notre confédération ; si elle ne réussit pas, si il vient à s'élever aucune difficulté sérieuse dans son sein, ce qui n'est pas impossible, l'opinion publique sera d'autant plus prompte à s'alarmer que notre forme de gouvernement fédératif ne donne pas de fortes garanties pour le maintien de l'ordre et de la paix, et notre crédit vaudra bientôt moins que le crédit d'une seule province ne vaut aujourd'hui.

L'honorable Président du Conseil énumère toutes nos provinces, en les comparant, l'une après l'autre, sous le rapport de la superficie, aux grands Etats de l'Europe, finissant par le territoire de la Baie d'Hudson qui, dit-il, est aussi grand que la Russie d'Europe ; oui, mais comme la Russie d'Europe, pourra-t-il jamais supporter une population de soixante millions, et

nourrir du surplus de son blé, une bonne partie de l'Europe ?

Ce sont justement ces dimensions, dont l'honorable Ministre s'enorgueillit tant, que je crains pour nous ; ce sera le corps d'un géant avec la force d'un enfant ; il ne pourra pas se tenir debout. La croissance hâtive et prématurée est aussi fatale aux Etats qu'à l'homme ; un état ne doit étendre ses limites qu'à mesure qu'il augmente ses forces. L'empire romain n'a pas atteint tout d'un coup ses proportions colossales ; sa croissance a été semblable à celle du chêne, lente mais sûre.

Ne nous laissons pas éblouir par l'ambition de devenir tout d'un coup un grand peuple ; les Etats-Unis sont un grand peuple, mais quel est le peuple, quelque petit qu'il soit, qui envie aujourd'hui leur grandeur ? Contentons nous de notre sort ; peu de peuples en ont un meilleur.

La forme du territoire de la confédération future serait aussi un obstacle insurmontable à l'établissement d'un gouvernement fort ; elle équivaut à une difformité. Je citerai le passage suivant à l'appui de cette proposition :

“ Quels peuvent-être géographiquement les avantages de l'Union ? Nous parlons plus pour l'avenir que pour le présent.

“ Si les provinces que l'on veut unir se groupaient en masse compacte, comme la plupart des Etats de l'Union, que leur position géographique fût telle qu'elles eussent besoin les unes des autres pour prospérer, pour avoir une sortie sur l'océan, nous dirions : voilà, au moins, un motif pour les sacrifices qu'on nous demande. Mais non, elles sont éparpillées sur

“ la surface du Golfe. La plus rapprochée du Canada, “ le Nouveau Brunswick, ne s’y rattache que par une “ longue lisière de terrain à peine de quelques lieues “ de largeur et sur les flancs de laquelle se déploie, “ menaçante, la frontière de l’Union Américaine.

“ Et encore, à l’heure qu’il est, en attendant les “ améliorations dont nous venons de parler, le plus “ court chemin, pour venir de ces provinces à nous, “ est celui des Etats-Unis.

“ Si l’Union des Canadas a été odieuse dans sa “ formule, du moins elle pouvait se justifier, vû du côté “ géographique ; le Haut-Canada avait besoin du St. “ Laurent pour arriver à la mer, et les deux provinces “ forment ensemble une masse compacte qui dit assez “ que l’acte constitutionnel de 1791 avait eu tort de “ les séparer.”

Si les lecteurs de l’ouvrage publié par l’Hon. M. Cauchon, en 1865, en faveur de la confédération, désirent savoir où j’ai pris ce passage, je leur répondrai : dans l’ouvrage de M. Cauchon, de 1858. C’est la partie de son ouvrage de 1858 dont l’Honorable auteur aura probablement le plus de peine à se débarrasser. Il peut bien alléguer, pour expliquer son changement d’opinions, sur d’autres points, que la position politique est changée, que nos relations entre Provinces et avec nos voisins des Etats-Unies ne sont plus les mêmes, mais je ne crois pas, qu’il ira jusqu’à dire : *que la configuration géographique du pays est changée.*

Il essaiera peut-être de dire que le Chemin de Fer Intercolonial, dont la construction fait partie du programme de la Confédération, obviendra aux défauts de notre position géographique, mais je lui répondrai qu’en 1858, quand il a écrit son premier ouvrage l’on

proposait la construction du Chemin de Fer Intercolonial comme on la propose maintenant ; l'on en verra, la preuve dans le passage même que je viens de citer :
“ Et encore, à l'heure qu'il est, *en attendant les améliorations dont nous venons de parler, le plus court chemin pour venir de ces Provinces à nous, est celui des Etats-Unis.*”

Monsieur le Président, il m'est impossible de tirer l'Honorable auteur de ce mauvais pas, malgré tous mes efforts, aussi j'y renonce.

L'Honorable Procureur Général nous promet que le Bas-Canada sera le soleil de la Confédération. Puisque nous ne pouvons trouver aucune comparaison sur notre pauvre globe pour peindre notre grandeur future, allons emprunter un emblème au ciel, au risque de nous perdre dans les nuages, en compagnie des Avocats de la Confédération. Je propose d'adopter l'arc-en-ciel comme notre emblème.

Par la variété de ses couleurs, l'arc-en-ciel donnerait une excellente idée de la diversité des races, des religions, des sentiments et des intérêts des différentes parties de la Confédération.

Par sa forme, mince et allongée, l'arc-en-ciel représenterait parfaitement la configuration géographique de la Confédération.

Par son manque de consistance, une image sans corps, l'arc-en-ciel donnerait une excellente idée de la solidité de notre Confédération.

Il nous faudra absolument un emblème, tous les grands peuples en ont ; adoptons celui-là.

AVANTAGES MILITAIRES.

Monsieur le Président, le fait que nos Provinces

se trouveront tout d'un coup érigées en Confédération ne nous donnera pas un homme de plus ; l'on ne fait plus sortir maintenant de la terre, en frappant du pied, des bataillons tout armés, comme l'on faisait dans les temps mythologiques.

L'Honorable Procureur Général du Bas-Canada a développé un plan de stratégie que je prends la liberté de recommander à la considération sérieuse du Général en Chef. L'Honorable Ministre résume en ces termes les avantages de la Confédération sous le point de vue militaire : “ Quand nous serons réunis, l'ennemi saura que, si il attaque aucune partie de nos Provinces, l'Ile du Prince Edouard ou le Canada, il aura à rencontrer les forces combinées de l'Empire.”

Il n'y a pas besoin de la Confédération pour que nos voisins sachent cela ; ils ont généralement l'esprit assez fin pour découvrir, sans qu'on leur dise, que, si ils se contentent de nous attaquer sur un seul point à la fois, comme de raison, ils auront à rencontrer toutes nos forces. Il est regrettable que nous ne puissions pas faire un contrat avec eux, par lequel ils s'engageraient à ne nous attaquer que sur un seul point à la fois, Québec, par exemple, nous pourrions même mettre à leur disposition, gratis, le Chemin de Fer du Grand Tronc pour amener leurs troupes jusqu'à la Pointe Lévy.

A quoi serviraient aux Etats-Unis leurs immenses armées, leurs nombreuses flottes, les moyens de transport qui abondent pour eux de tous côtés, si ils ne nous attaquaient que sur un point à la fois, comme parait l'espérer l'Honorable Ministre ? Dans la guerre de 1812, ils nous ont attaqués simultanément sur plusieurs points, quoique leurs troupes fussent alors bien moins nombreuses, en proportion aux nôtres, qu'elles

ne le seraient maintenant, en cas de guerre, et quoique leurs moyens de transport fussent alors bien inférieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui.

La Terre-neuve, l'Ile du Prince Edouard, la Nouvelle Ecosse, le Nouveau Brunswick, le Canada, seraient tous attaqués à la fois, chaque Province sur différents points. Les Provinces s'aideront assez l'une l'autre si chacune d'elle peut maintenir l'intégrité de son territoire, de manière à ce que l'ennemi ne prenne pas la Province voisine en flanc, de même que le soldat, en ligne de bataille, aide son camarade à ses côtés par le seul fait qu'il se maintient à sa place, dans la ligne. Nous n'avons pas besoin de la Confédération pour avoir l'unité indispensable dans toute opération militaire, l'unité de la tête. Un général en chef dirigera la défense de toutes nos Provinces ; il enverra des troupes, et si il le peut, des vaisseaux, aux endroits les plus menacés, et aidera chaque Province à défendre dans notre longue ligne de bataille le poste que la Providence lui a déjà assigné.

Au reste, en cas de guerre, avec les Etats-Unis, si nous ne comptons que sur le nombre, nous serions tristement désappointés. Il nous faut avant tout l'enthousiasme ; il faut que nos citoyens soldats comprennent qu'ils risquent leur vie pour quelque chose qui en vaut la peine ; qu'ils sont plus heureux sous le drapeau de l'Angleterre que sous celui des Etats-Unis, et qu'ils ne peuvent que perdre au change.

Dans la position actuelle des Etats-Unis, il n'est pas difficile de leur faire comprendre cela ; les taxes seules, qui écrasent maintenant les Américains, et dont le poids augmente tous les jours, suffisent pour faire voir du premier coup d'œil, combien notre position est plus avantageuse que la leur, au point de vue

matériel. Mais, si pour faire face aux dépenses extravagantes que la Confédération doit entraîner, le peuple se trouve taxé au-delà de ses forces, le gouvernement ne devra pas s'étonner si, au moment où il fait appel au courage du peuple pour combattre l'ennemi, il reçoit la réponse que le vieillard reçut de son âne, dans la fable de Lafontaine du vieillard et de l'âne. Lorsque le vieillard, à l'approche de l'ennemi, veut remonter sur son âne pour s'enfuir, l'âne refuse et engage avec son maître le dialogue suivant :

Me fera-t-on porter double bât, double charge ?
Non pas, dit le vieillard, qui prit d'abord le large.

Et que m'importe donc, dit l'âne, à qui je sois ?

Sauvez vous, et me laissez paître.

Notre ennemi, c'est notre maître.

Je vous le dis, en bon français.

Lafontaine comme on le voit, disait il y a deux cents ans, des choses sérieuses en riant ; si le Gouvernement considère le peuple comme un âne, comme une bête de somme que l'on peut charger sans pitié, le peuple lui répondra un jour ce que l'âne, dans la fable de Lafontaine, répondit à son maître.

Lord Bacon, dans ses essais, exprime la même pensée, sous des formes plus graves.

Mais outre les intérêts purement matériels, qui sont cependant bien importants, car le bonheur et la misère marchent rarement ensemble, il est d'autres intérêts d'un ordre plus élevé qui excitent le courage des peuples, et les rendent quelquefois capables de supporter les luites les plus inégales. Otez aux Canadiens Français le souvenir de leur nationalité, et vous leur ôter l'enthousiasme qui aurait doublé leurs forces.

AVANTAGES COMMERCIAUX. Je concours avec les Honorables Ministres dans leur désir de nouer des relations commerciales plus intimes entre les différentes Provinces. Mais, lorsque l'on vient parler de l'immense avantage qui résulterait de ces relations, comme d'un argument irrésistible en faveur de la Confédération, il est bon de prendre d'abord la juste mesure de ces avantages, et, ensuite, de voir si nous ne pouvons pas les obtenir sans la Confédération.

Les Provinces du Golfe ont du bois, du charbon et des pêcheries ; quant à nous, nos deux grands articles d'exportation sont le bois et le blé.

Quant au bois, les Provinces du Golfe n'ont pas plus besoin du nôtre que nous n'avons besoin du leur.

Quant au charbon, nous importons d'Angleterre ce qui est nécessaire à nos besoins actuels, *comme lest*, à bord des nombreux vaisseaux qui viennent ici chercher nos bois à meilleur marché que nous ne pouvons l'importer des Provinces du Golfe. Quand cette source deviendra insuffisante pour rencontrer nos besoins croissants, la question s'élèvera de décider où nous prendrons notre charbon. Si les Provinces du Golfe peuvent nous le fournir à meilleur marché que les Etats-Unis, nous l'achèteront d'elles.

Quant au Haut-Canada, il est probable qu'il achètera son charbon à la Pennsylvanie dont les mines sont en communication directe avec le Lac Erié, sur la rive Nord duquel la partie la plus riche et la plus peuplée du Haut-Canada se trouve située.

Quant aux pêcheries, le Canada a dans ses eaux assez de poissons, non seulement pour fournir à tous ses besoins, mais encore pour en exporter, depuis Gaspé, en Europe.

Venons en à notre blé. L'honorable Président du Conseil nous dit que, dans une seule année, les Provinces de l'Atlantique ont payé quatre millions quatre cent quarante sept mille piastres aux Etats-Unis pour la farine, et qu'une partie de cette farine venait du Haut Canada, et l'Honorable Ministre demande pourquoi nous ne vendrions pas nous-mêmes notre farine aux Provinces d'en bas. Par la simple raison que, comme au lieu de payer quatre millions quatre cent quarante sept mille piastres aux Etats-Unis, elles auraient probablement à nous en payer cinq millions, elles refuseraient d'acheter de nous.

Il n'y a pas de sentiment, en affaires ; l'on va au meilleur marché ; les Provinces du Golfe achèteront leur farine des Etats-Unis, tant qu'elles pourront l'obtenir à meilleur marché d'eux que du Canada ; et le fait qu'elles l'obtiennent à meilleur marché d'eux est incontestablement prouvé par le fait qu'elles achètent d'eux et non pas de nous.

Au reste, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur la carte pour s'expliquer la différence des prix. Je ne crois pas que l'on puisse employer avantageusement le chemin de fer intercolonial pour transporter de la farine à la Rivière du Loup à Halifax ; le prix du transport sur cinq cents milles de chemin de fer serait trop élevé ; il faudra donc se servir de la voie de l'eau.

Kingston et Halifax sont sous la même latitude, entre le 44ième et le 45ième degré ; depuis Kingston, le St. Laurent se dirige toujours vers le Nord Est et il atteint le 50ième degré de latitude dans le Golfe ; depuis ce point, pour passer le Détroit de Canso, il ne faut pas seulement descendre cinq degrés, mais il faut de plus aller près de 3 degrés à l'Est, puis revenir de

près de 8 degrés vers l'Ouest, avant que de toucher Halifax, et, de plus, toute cette navigation n'est pas sans dangers. Quand on compare cette route tortueuse à la voie beaucoup plus directe des Etats-Unis, et que l'on se rappelle que les produits s'écoulent toujours par le chemin le plus court et le plus économique, l'on se rendra compte des raisons qui permettent aux Etats-Unis de vendre, même notre blé, aux Provinces du Golfe, meilleur marché que nous ne pouvons le faire nous-mêmes.

Je viens d'essayer de réduire les avantages commerciaux, que l'on nous promet à leurs justes proportions, maintenant j'ai à démontrer que tout ces avantages, nous pouvons les obtenir sans la Confédération.

Je citerai, pour cela, les paroles mêmes de l'Honorable Ministre des Finances ! “ Si nous considérons “ le résultat du libre échange de produits en le Canada “ et les Etats Unis, nous verrons que notre commerce “ avec eux a augmenté, en dix ans, de moins de deux “ millions à vingt millions de piastres; si le libre “ échange a produit de pareils résultats, dans ce cas, “ que ne devons nous pas attendre de la disparition “ des obstacles artificiels qui entravent le libre échange “ entre nous et les Provinces du Golfe ? ” Mais ce beau résultat n'a pas été obtenu au moyen d'une Confédération avec les Etats Unis. Qui nous empêche d'avoir le libre échange avec les ~~Etats Unis~~ ? A l'appui de cette manière de voir, je citerai, non pas l'ouvrage de l'Honorable Membre pour Montmorency, de 1858, mais celui de 1865, écrit en faveur de la Confédération, pages 32 et 33 où il démontre de la manière la plus conclusive que nous n'avons nullement besoin de la Confédération pour perfectionner nos relations commerciales avec les Provinces du Golfe.

*Provinces
du
Golfe*

C'est sous ce chef des avantages commerciaux que le Chemin de Fer Intercolonial doit trouver sa place. L'honorable Président du Conseil dit aussi qu'il est en faveur de la Confédération parcequ'elle nous donnera un port de mer pendant toutes les saisons de l'année, et ajoute-t-il ceci est une puissante raison en faveur de la Confédération.

Il nous faut un port de mer en hiver, surtout si les Etats Unis abolissent le Droit de Transit, il nous le faut aussi, absolument, pour perfectionner notre système de défenses. Mais avons nous besoin de la Confédération pour construire le Chemin de Fer Intercolonial? Non! L'Honorable Ministre, dans le même discours répond aux Représentants du Haut Canada qui se plaignent de ce que l'on va construire le Chemin de Fer Intercolonial avant que de s'occuper à ouvrir le territoire du Nord Ouest. " La raison est, " que les moyens nécessaires pour construire le " Chemin de Fer Intercolonial nous sont déjà assurés " par la garantie du Gouvernement Impérial, qui " nous mettra à même d'obtenir de l'argent à un taux " très avantageux pour nous." Il y a longtemps que ces ressources nous sont assurées, longtemps avant qu'il ne s'agit de Confédération.

Je vois aussi dans un rapport soumis à la Chambre, à la suite d'une adresse présentée l'année dernière par l'Honorable Ministre d'Agriculture que, dès que l'ont eût appris en Angleterre que Mr. Flemming avait été nommé pour faire un rapport sur le plan du Chemin de Fer Intercolonial, deux offres nous ont été de suite faites pour la construction du Chemin du Fer, sans aucune demande de notre part; l'une est contenue dans la lettre de Mr. C. D. Archibald, du 27 août 1863, et l'autre dans celle de Mr. C. J. Brydges du 4 mars

1864 ; notre crédit est assez bon pour nous procurer les moyens de construire le chemin de fer sans avoir recours à la Confédération.

En résumé, tous ces avantages sont négatifs, c'est-à-dire que la Confédération ne nuira pas à nos intérêts militaires et commerciaux qui peuvent parfaitement se passer d'elle ; quant aux inconvénients, je m'en remets au jugement de la Chambre qui décidera si ils sont positifs.

L'on me dit : Si vous ne voulez pas de la Confédération, que voulez vous donc ? Je réponds : nous voulons rester comme nous sommes.

C'est impossible, me répond-on, au point où nos relations en sont avec le Haut-Canada.

L'Honorable Premier Ministre, en introduisant le projet de Confédération à la Législature, a dit : " Dans le temps où ces mesures étaient mises sur le tapis, le pays était menacé d'une guerre civile, et je demanderai si ce n'était pas le devoir des deux partis de la Chambre de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour prévenir les résultats malheureux qui en seraient résultés." Tous les Ministres l'ont suivi, dans le même sens, sans s'inquiéter du tort incalculable qu'ils causaient au Canada, eux dont le devoir est de veiller au maintien de sa bonne réputation et de ses intérêts. Quel sera l'étonnement du Monde, qui regarde le Canada comme un des pays les plus favorisés, où l'on trouve plus de liberté et de tranquillité que dans aucun autre, quel sera son étonnement d'apprendre que nous sommes à la veille d'une guerre civile ? Quel sera le résultat de cette nouvelle sur

notre Crédit ? Le monde ne saura pas quels sont les motifs de nos Ministres en dépeignant l'état de leur patrie sous des couleurs si sombres ; il ne saura pas qu'il leur faut la Confédération pour se maintenir au pouvoir, et qu'ils emploient cette menace de guerre civile comme un argument sans réplique pour nous forcer à accepter la Confédération.

Combien cette déclaration des ministres, que nous sommes à la veille d'une guerre civile, ne contraste-t-elle pas avec l'ouverture du Discours du Trône qui rend grâce à la Providence du *contentement général* qui règne dans cette Province, et à l'adresse votée par la Législature, en réponse au Discours du Trône, qui est l'écho fidèle de ce sentiment de reconnaissance.

Qu'aurait dit l'administration, si un membre s'était levé pour proposer un amendement à l'adresse, dans les termes employés par l'Honorable Premier Ministre : “ *Que le pays est menacé d'une guerre civile et qu'en conséquence la Chambre ne peut pas admettre qu'il y existe un contentement général !* ”

C'est sur des raisons bien différentes de celles là que le Discours du Trône se base, pour recommander l'adoption du plan de Confédération.

Mais, sommes-nous véritablement à la veille d'une guerre civile ? Comme de raison, ce serait la représentation par population qui en serait le motif. La population du Haut Canada réclame-t-elle la représentation par population comme une condition Sine quâ non à la continuation de nos relations pacifiques ? Ce désir d'obtenir la représentation par population a-t-il pris de telles racines dans le cœur du Haut Canada, qu'il soit prêt à se plonger et à nous plonger avec lui dans les horreurs de la guerre civile, pour en obtenir la réalisation ?

Ou bien, plutôt, la représentation par population n'est-elle pas un de ces engins politiques dont se servent des hommes ambitieux qui ne peuvent pas trouver d'autres leviers pour soulever, en leur faveur, les masses ?

Nous, Bas-Canadiens, qui à cette distance du Haut Canada ne pouvons pas juger des sentiments de sa population par notre propre expérience, nous devons avoir recours, pour former nos opinions, aux journaux du Haut Canada et aux discours prononcés par ses membres dans cette Chambre ; ce sont les seuls moyens à notre portée.

Eh bien ! En 1862, nous avons vu les chefs du Haut Canada, qui sont en même temps affiliés avec ses principaux journaux, comme propriétaires, ou rédacteurs ou collaborateurs, nous les avons vus (excepté le Président du Conseil qui avait la prudence de se tenir à l'écart) accepter des emplois dans le Gouvernement Macdonald Sicotte, dont le principe fondamental *était égalité de la représentation entre les deux sections*, principe qui lui donnait droit à l'appui cordial du Bas-Canada. Nous les avons vu réélire malgré cette renonciation à leurs principes, et nous les avons vus votant contre la représentation par population ; j'en conclus que le Haut Canada est beaucoup plus indifférent, et ses chefs beaucoup moins sincères, sur cette question de la représentation, que l'on veut nous le faire croire ; sans cela, le Haut Canada aurait profité de l'occasion que les élections lui offraient pour punir ceux qui l'avaient trahi.

Mais quels sont ces deux hommes qui, harmonisent aujourd'hui leurs voix jadis si discordantes pour nous prédire la guerre civile, si nous ne votons

pas pour la Confédération. Ce sont, le Procureur-Général du Bas-Canada et le Président du Conseil, (Messieurs Cartier et Brown)! L'un, demandant la représentation par population, l'autre la refusant, ils se sont posés tous les deux comme les champions de leurs sections et en sont devenus les chefs. Quand ils ont vu que ce jeu ne profitait ni à l'un ni à l'autre, puisque le Président du Conseil paraissait exilé à tout jamais des fauteuils ministériels et que le Procureur-Général du Bas-Canada ne pouvait pas se maintenir au pouvoir, le Procureur-Général a cédé ; il a consenti à la représentation par population, en essayant de la déguiser sous le nom de Confédération, et pour prix de sa complaisance, le Président du Conseil l'a sauvé, lui et ses collègues et a daigné accepter un siège au milieu d'eux. Ils nous menacent de la guerre civile, pour nous forcer à ratifier leur marché.

Il n'y a qu'un homme au Canada qui pût faire ce que le Procureur-Général du Bas-Canada a fait, et cet homme, c'est lui-même.

Grâce à son énergie, à sa connaissance intime du fort et du faible de ses compatriotes, le Procureur-Général du Bas-Canada, est parvenu à conquérir le rang, que personne ne peut lui disputer, de chef de la Nationalité Canadienne Française. Pour parvenir à ce but, il a écrasé les faibles, il a flatté les forts, il a trompé les crédules, il a acheté les hommes vénaux, il a élevé les ambitieux, il a employé tour-à-tour la voix de la religion et celle de l'intérêt, et il a atteint son but. Lorsque le Bas-Canada a appris son alliance avec le Président du Conseil (M. Brown,) il s'est élevé de toutes parts un cri d'indignation ; il a su changer l'indignation en admiration. Lorsque son

projet de Confédération est devenu public, l'inquiétude s'est emparée de toutes les classes, averties par leur instinct du danger qui nous menaçait ; il a su changer cette inquiétude en profonde sécurité.

Je le comparerai à un homme qui a gagné la confiance sans bornes du public, et qui en profite pour fonder une Caisse d'Epargne où le riche vient verser ses richesses, où le pauvre journalier vient déposer la faible somme économisée sur ses gages, pour rencontrer les mauvais temps ; sans exiger de rebus. Quand cet homme a tout ramassé dans ses coffres, une occasion se présente d'acheter, au prix de cette fortune, dont il est dépositaire, l'objet qui flatte son ambition, et il l'achète, sans hésiter, sans penser à tous les malheureux que sa conduite va ruiner. Le dépôt placé entre les mains du Procureur-Général, c'est la fortune des Canadiens Français, c'est leur nationalité. Cette fortune n'avait pas été faite en un jour : c'était le fruit du travail et des économies de tout un peuple, pendant un siècle. Pour prolonger de quelques mois l'existence éphémère de son Gouvernement, le Procureur-Général a sacrifié, sans hésiter ce précieux dépôt, qu'avait mis sous sa garde la confiance sans bornes de ses concitoyens.

L'HON. M. CARTIER, Et quel prix ai-je reçu pour cela ?

M. JOLY. Cinq mille piastres de salaire et l'honneur de la position.

L'HON. M. CARTIER., Ce n'est pas assez pour moi.

M. JOLY. Je le sais bien ; c'est pour cela que l'Honorable membre désire étendre le cercle de ses opérations. Mais il ne jouira pas longtemps du fruit

de sa trahison ; en brisant le pouvoir des Canadiens Français, il a brisé le sien, car il n'existe que par eux. Croit-il en l'amitié sincère des libéraux du Haut Canada ? Ils l'ont combattu trop longtemps, pour qu'il existe aucune sympathie entre eux et lui ; et maintenant, il a même perdu leur respect.

Ils ont consenti à s'allier avec lui pour obtenir leur but, la représentation par la population ; mais, dès qu'ils n'auront plus besoin de lui, ils le jeteront de côté comme un outil devenu inutile.

Je regarde cette menace de la guerre civile comme une comédie jouée entre les deux associés ; ils nous crient : “ prenez garde, nous allons nous battre, nous “ allons faire un malheur si vous ne nous arrêtez pas.” Ne vous dérangez donc pas, pour les arrêter ; ne craignez rien, ils ne se battront pas.

L'on nous dit aussi : voyez tous ces changements de ministères depuis 1862 ; cet état de choses peut-il continuer plus longtemps ? J'avoue que tous ces changements ont dû être fort désagréables pour les différents ministres qui en ont été les victimes ; mais le pays en a-t-il beaucoup souffert ? L'état des finances d'une nation est la pierre de touche de sa prospérité. En 1862, le ministre des Finances, avant de résigner déclarait un déficit de cinq millions cent cinquante deux mille piastres, (page 20 de son discours) ; pour l'année finissant le 30 Juin dernier, c'est un surplus de sept cent cinquante mille piastres. Sans tous ces changements de ministres, il est impossible de dire quel chiffre aurait aujourd'hui atteint le déficit qui depuis plusieurs années avant 1862 allait toujours en augmentant.

Ces deux motifs allégués par les ministres ne sont qu'un voile pour cacher le véritable motif de cette

révolution totale dans notre constitutions: le vrai motif, c'est simplement leur désir de rester au pouvoir.

Sans vouloir entrer dans tous les détails de la mesure proposée à la Chambre qui ont été si bien traités par l'Honorable Député d'Hochelaga, surtout les Conseil Législatifs il en est quelques uns que je ne peux pas passer sous silence.

Voici les paragraphes des résolutions de la Conférence de Québec qui règlent l'organisation de la Chambre Basse de la Législature Fédérale, principalement sous le rapport du nombre de Représentants.

17. La représentation, dans la chambre des Communes, aura pour base la population dont le chiffre sera déterminé par le recensement officiel fait tous les dix ans; et le nombre des représentants sera d'abord de 194, distribués comme suit:

Haut-Canada	82
Bas-Canada.....	65
Nouvelle-Ecoss	19
Nouveau-Brunswick	15
Ile de Terrebonne.....	8
Ile du Prince-Edouard.....	5

18. Il ne pourra pas y avoir de changement dans le nombre des représentants des diverses provinces avant le recensement de 1871.

19. Immédiatement après le recensement de 1871 et chaque autre recensement décennal, la représentation de chacune des provinces, dans la chambre des Communes, sera répartie de nouveau en prenant pour base la population.

20. Pour les fins de ces nouvelles répartitions, le Bas-Canada n'aura jamais ni plus ni moins que 65 représentants, et chacune des autres sections recevra, à chaque telle nouvelle répartition, pour les dix années qui suivront, le nombre de membres auquel elle aura droit en prenant pour base de calcul le nombre d'âmes représenté, suivant le recensement alors dernier, par chacun des 65 membres du Bas-Canada.

21. Nulle réduction n'aura lieu dans le nombre des représentants élus pour une province quelconque, à moins que le chiffre de sa population n'ait déchu de 5 pour cent, ou plus, relativement à la population totale des provinces fédérées.

22. En supputant, à chaque période décennale, le nombre de représentants auquel chaque section aura droit, on ne prendra en considération les fractions que lorsqu'elles dépasseront la moitié du nombre qui donnera droit à un représentant auquel cas ces fractions auront, chacune, droit à un représentant.

J'objecte à la clause, 21ème, parce qu'elle contient des dispositions injustes envers le Bas-Canada. La portée de cette clause n'est pas généralement comprise ; cette proportion de cinq pour cent paraît être bien peu de choses, et cependant, dans certaines circonstances, elle pourra produire des résultats considérables, qui ne sont pas pris en considération dans les explications données sur ce sujet par l'ouvrage de l'Hon. M. Cauchon que le Gouvernement a fait distribuer (pages 74 à 89).

Il est difficile de prévoir quel sera exactement l'accroissement numérique des différentes Provinces d'ici au prochain Recensement de 1871. L'Hon. M. Cauchon, bâse ses calculs (page 83) sur le taux de trente

pour cent. Supposons le cas que toutes les Provinces (excepté le Bas-Canada) augmentent leur population de trente pour cent, entre 1861 et 1871 et que le Bas-Canada augmente la sienne de trente quatre pour cent. L'on m'objectera peut être que ce n'est pas probable ; je répondrai qu'en discutant un projet de l'importance de celui-ci, l'on doit pourvoir à toutes les éventualités possibles, mais celle-ci est loin d'être impossible si les prédictions du Ministre des Finances et du Procureur-Général, qui promettent au Bas-Canada un si brillant avenir, sous le Régime Fédéral, se réalisent, si le Bas-Canada devient le cœur de la vie commerciale de la Confédération ; si les mines de cuivre, de plomb, d'argent et d'or que nous venons de découvrir, ont le même effet qu'elles produisent partout, d'attirer une grande affluence de population, l'on ne peut pas m'accuser d'exagérer beaucoup en supposant que la population du Bas-Canada pourrait augmenter, de 1861 à 1871, de quatre pour cent de plus que la population des autres Provinces.

Dans le cas que je suppose, l'augmentation serait comme suit :

Haut-Canada	418,827
Bas-Canada.....	377,625
Nouvelle Ecosse.....	99,257
Nouveau Brunswick.....	75,614
Terreneuve	39,000
Prince Edouard	24,227

Total de l'augmentation....1,034,550

D'après ce calcul, le Bas-Canada aurait en 1871 une population de 1,488,289 âmes qu'il faudra diviser par 65, nombre invariable des représentants du Bas-

Canada, pour trouver quel sera le nombre de constituants, pour chaque représentant dans le Parlement Fédéral ; le résultat sera 22,896.

Le Haut-Canada aurait 1,814,918 âmes, qui, divisé par 22,896 donnerait 79 représentants, au lieu de 82.

La Nouvelle-Ecosse aurait 430,114 âmes, qui donneraient 19 représentants, comme maintenant (18 et une fraction au-dessus de la moitié.)

Le New Brunswick aurait 327,661 âmes, qui donneraient 14 représentants au lieu de 15.

Terreneuve aurait 169,000 âmes, qui donneraient 7 représentants au lieu de 8.

L'Ile du Prince Edouard aurait 104,984 âmes qui donneraient cinq membres comme maintenant (4 et une fraction au-dessus de la moitié.)

L'on voit que, si les cinq autres Provinces étaient représentées sur le même pied que le Bas-Canada, elles devraient en 1871 perdre, entre elles, cinq membres, mais, comme le chiffre de la population de chacune n'aura pas déchu de cinq pour cent, relativement à la population totale des provinces fédérées, il n'y aura pas de réduction dans le nombre de leurs représentants, d'après les dispositions de cette clause 21.

Le Bas-Canada, plus qu'aucune autre Province, est intéressé à surveiller de près le mécanisme adopté pour organiser la Législature Fédérale. Dans une question vitale, nous aurions à neutraliser les votes de ces cinq membres (qui en justice auraient dû être déduits de la Représentation des autres Provinces,) par ceux de cinq de nos membres, dont les votes se trouveraient ainsi perdus pour nous ainsi que le poids que

leurs cinq Comtés réunis avec une population totale de 114,480 (22,896 par Comté) devraient avoir dans la balance.—Il peut se présenter d'autres combinaisons qui nous seraient encore plus désavantageuse.

Ce sujet me conduit naturellement à m'adresser à mes collègues Canadiens Français ; je crains que mes remarques ne soient pas bien reçues de tous, mais j'espère que les Honorables membres voudront bien me pardonner ma franchise, en considération de l'importance de la question.

Je n'ai pas le droit de prétendre que tous ceux qui sont en faveur de la Confédération ne sont pas de bonne foi ; je ne leur fais aucun reproche de suivre leurs convictions, mais, tout en les suivant, ils ne doivent pas oublier les devoirs que leur impose leur mandat.

Il est un fait bien connu, c'est que, lorsque le projet de Confédération a été livré au public, tous les journaux et la plupart des membres qui supportent l'administration, se sont déclarés en faveur de ce projet, mais, dans presque tous les cas, avec la réserve expresse du droit d'introduire certains amendements qu'ils regardaient comme indispensables.

Mais l'Honorable Procureur Général du Haut-Canada a déclaré, il y a quelques jours, que le Gouvernement n'accepterait aucun amendement, que les résolutions devaient être adoptées exactement dans la forme dans laquelle elles ont été présentées. Les Honorables Membres vont ils se soumettre à cet édit ? Ces amendements, qu'ils regardaient comme indispensables, ne vont ils pas faire au moins un effort pour les faire adopter ? Leur position auprès du Gouvernement leur donne une influence qu'ils ne pourront

jamais exercer plus utilement et maintenant; c'est leur devoir de l'exercer; ils sont responsables des résultats de cette mesure qui ne pourrait pas être adoptée sans leur concours.

Leur principal argument à l'appui de la Confédération est que nous avons aujourd'hui une excellente occasion de nous assurer des conditions favorables, qui ne se présentera peut-être plus jamais, et qu'il est de leur devoir de profiter de cette occasion.

Mais les Honorables membres, ont-ils fait ces conditions? Ont-ils prit autant de précautions à sauvegarder les intérêts de près d'un million de Canadiens Français confiés à leurs soins, qu'ils en auraient prises pour passer le contrat de vente d'une terre ou même pour acheter un cheval?

Ont-ils fait aucune condition?

Si ils n'ont pas fait de conditions, savent ils au moins quel est le sort qui nous est réservé? Savent ils quelle est la forme du Gouvernement que l'on imposera au Bas Canada? Peuvent-ils nous dire si nous aurons le Gouvernement responsable? Non, car le Ministère refuse de parler; il ne parlera que quand la mesure de la Confédération aura été adoptée et qu'il sera trop tard pour faire des objections.

Le Gouvernement responsables ne serait pas un remède bien efficace aux maux que je prévois, mais ce serait au moins un moyen de défense pour nous et nous ne devons pas le rejeter. Il est vrai que, d'après la 41ème clause des résolutions " les Gouvernements " et les Parlements des diverses Provinces seront constituées en la manière que leurs législatures actuelles " jugeront respectivement à propos de les établir." Mais l'élément Anglais a la majorité dans le Parlement

actuel ; l'on nous dit que les Anglais sont naturellement favorables au Gouvernement responsable. C'est vrai, pour eux-mêmes ; pendant combien d'années le Canada est-il resté sans Gouvernement responsable ? Les tristes événements de 1837 et 1838 ont été la conséquence de cette anomalie dans le système Parlementaire.

Le Haut-Canada n'aura pas besoin, comme nous, d'un Gouvernement local responsable, il n'a pas comme nous à défendre une nationalité qui sera en minorité dans le Parlement Fédéral, mais qui, au moins devrait jouir dans le Bas-Canada des pouvoirs que le Régime Parlementaire accorde partout à la majorité. Le Haut-Canada ne désire faire de sa Législature locale qu'un grand Conseil Municipal ; il videra ses querelles de partis dans l'arène plus vaste du Parlement Fédéral. Les Anglais du Bas-Canada qui ne gagneront rien à avoir un Gouvernement local responsable, puisque ce Gouvernement est le Gouvernement de la majorité, joindront leurs votes à ceux du Haut-Canada, pour nous imposer la même forme de Gouvernement qu'à l'autre Section.

Les Parlements Locaux, si ce système est adopté, n'ayant plus aucune part dans le Gouvernement, deviendront bientôt parfaitement inutiles, et ils seront supprimés, comme l'on supprime dans une machine des rouages inutiles et dispendieux. Il nous restera alors l'Union Législative que les Honorables Ministres n'osent pas encore recommander, parce qu'ils sont obligés d'admettre que ce serait faire une injustice criante au Bas-Canada.

Mais l'on s'appuie sur la Clause 42ème qui donne aux Législatures locales le pouvoir d'amender ou de changer de temps à autre leurs constitutions, pour dire

que : dès que le Bas-Canada sera séparé du Haut-Canada, il pourra changer sa constitution, si elle lui déplaît, et la façonner à son gré.

Mais il ne faut pas oublier que le Lieutenant Gouverneur, qui aura le droit de réserver les Bills du Parlement Local pour la sanction du Gouverneur Général, sera nommé par le Gouverneur Général en Conseil, c'est-à-dire par le Gouvernement Fédéral ; et, comme de raison, l'on doit s'attendre à ce qu'il agira conformément aux vues du Gouvernement Fédéral. Tout Bill réservé par lui aura donc besoin de la sanction du Gouvernement Fédéral qui pourra le refuser si il le juge à propos, ce qu'il fera sans doute pour tout Bill qui aurait pour but de donner un Gouvernement responsable au Bas-Canada, tandis que toutes les autres Provinces n'auraient que des Gouvernements non responsables.

Et la Milice ! Elle sera exclusivement du ressort du Gouvernement Fédéral. Les Honorables Membres Canadiens Français auxquels je m'adresse plus particulièrement en ce moment, ont-ils réfléchi à ce qu'ils y a de dangereux pour nous dans cette disposition ?

C'est avec répugnance que je fais encore une fois allusion aux difficultés qui peuvent s'élever entre les différentes parties de la Confédération ; mais il serait coupable de fermer les yeux sur l'avenir, de peur de le voir trop menaçant. N'avons nous pas entendu, il n'y a que quelques jours, un des Honorables Membres qui supportent cordialement l'administration, se plaindre devant cette Chambre que le Haut-Canada allait avoir quatre écoles militaires tandis que le Bas-Canada n'en aurait que deux. Pourquoi donnerions nous au Gouvernement Fédéral le droit d'instruire dans l'art mili-

taire et d'armer les autres Provinces de la Confédération, aux dépens du Bas-Canada ? Pourquoi, pendant qu'il en est encore temps, négliger de prendre ces précautions salutaires dont dépend notre existence comme Canadiens Français ? Notre Gouvernement local devrait avoir une part active dans l'organisation, l'instruction et l'armement de nos milices comme les Gouvernements locaux ont une part dans toutes les Confédérations. Mais j'oubliais que celle-ci est une Confédération modèle qui doit réunir tous les inconvénients du système Fédératif, sans un seul de ses avantages.

Je lis dans l'ouvrage en faveur de la Confédération dont j'ai déjà plusieurs fois parlé, p. 25 ces mots : " nous offrons, avec eux, protection à votre religion, à vos institutions ainsi qu'à vos lois civiles," etc., etc. On offre aux Canadiens Français de les protéger ; mais quand sous la Constitution actuelle, ils peuvent se protéger eux-mêmes, pourquoi abdiqueraient-ils ce droit ? Ils sont maintenant fortement retranchés dans leur citadelle, et on leur conseille d'en raser les murs, pour assurer leur surêté.

Les Canadiens Français se trouvent aujourd'hui dans une position beaucoup plus favorable que lors de l'Union ; ils sont en même temps juge et partie. On leur demande de vouloir bien adopter une nouvelle forme de Gouvernement, on ne la leur impose pas ; et, pour les persuader, l'Honorable Ministre de l'Agriculture leur dit que cette nouvelle forme de Gouvernement a été recommandée successivement par le Juge en Chef Sewell, Juge Robinson, et Lord Durham ! Les noms seuls de ces trois hommes devraient suffire pour nous ouvrir les yeux, leur but avoué a été de faire disparaître la nationalité Canadienne Française,

de fondre les races en une seule, la race Anglaise ; pour arriver à ce but, ils ont recommandé, comme nous dit le ministre d'Agriculture, le système de Gouvernement que l'on nous propose aujourd'hui.

Dans le dernier passage dont je viens de citer quelques lignes, il y a page 25 une phrase qui m'a donné à réfléchir, c'est celle-ci, mise par l'auteur dans la bouche des Canadiens Anglais du Bas-Canada : "Rappelez vous que nous aussi nous sommes habitants du Bas-Canada et que nous aspirons, nous, à d'autres et de plus grandes destinées."

Je me suis sérieusement demandé, quelles sont les aspirations des Canadiens Français ?

J'ai toujours cru, je crois encore qu'elles se concentrent sur un point : le maintien de leur nationalité comme un bouclier destiné à protéger les institutions qui leur sont chères.

Depuis un siècle, les Canadiens Français ont toujours aspiré vers ce but ; dans les longues années d'adversité, ils ne l'ont pas perdu de vue un instant ; surmontant les obstacles, ils ont marché pas à pas vers lui, et quels progrès n'ont-ils pas faits ?

Quelle est leur position aujourd'hui ?

Ils sont près d'un million : ils n'ont plus à craindre, si ils sont fidèles à eux-mêmes, le sort de la Louisiane qui n'avait pas autant d'habitants, lorsqu'elle a été vendue par Napoléon I aux Etats-Unis que le Canada n'en avait en 1761. Un peuple d'un million d'âmes ne disparaît pas facilement, surtout quand il possède le sol.

Leur nombre augmente avec rapidité.

De nouveaux Townships s'ouvrent de toutes parts, et se peuplent de colons infatigables.

Dans les Townships de l'Est, que l'on croyait destinés à être peuplés exclusivement par les Colons Anglais, ceux-ci font peu à peu place aux Canadiens Français. C'est une lutte pacifique entre les deux races, lutte de travail et d'énergie ; le contact avec nos concitoyens d'origine Anglaise nous a enfin ouvert les yeux ; nous avons enfin compris que pour réussir il ne fallait pas seulement le travail, mais un travail raisonné et intelligent, et nous profitons par leur exemple et par l'expérience qu'ils ont acquise dans les vieux pays de l'Europe.

L'agriculture commence à devenir en honneur, chez nous ; l'homme d'éducation n'a plus honte de s'y livrer ; nos cultivateurs sentent tous le besoin et le désir de se perfectionner ; nous avons de magnifiques fermes modèles où nous pouvons apprendre la science de la culture ; nous entrons dans une ère nouvelle de prospérité.

Les Canadiens Français occupent une place distinguée dans le commerce du pays ; ils ont fondé des Banques, des Caisses d'Economie ; ils ont sur le St. Laurent, entre Québec et Montréal, une des plus belles lignes de bateaux à vapeur de l'Amérique ; il n'y a pas de Paroisse, sur le Fleuve qui n'ait son Steamboat, les communications avec les grandes villes sont faciles, nous avons des chemins de fer, et c'est par heures que l'on mesure maintenant la longueur d'un voyage que l'on mesurait autrefois par jours ; nous avons des fonderies et des manufactures ; nos constructeurs de vaisseaux sont renommés en Europe.

Nous avons une littérature à nous ; des auteurs à nous, dont nous sommes fiers ; ils sont les gardiens de notre langue et de notre histoire, ils sont les piliers

de notre nationalité ; rien ne prouve notre existence comme peuple autant que notre littérature.

L'éducation pénètre partout ; nous avons plusieurs excellents collèges et une Université où l'on peut étudier toutes les sciences sous d'excellents professeurs.

Nos jeunes gens apprennent dans les Ecoles Militaires à défendre leur patrie.

Nous avons tous les éléments d'une nationalité.

Il y a quelques mois à peine que tous, nous continuions à avancer dans la voie de la prospérité, satisfaits du présent, confiants dans l'avenir du peuple Canadien Français.

Tout d'un coup, le découragement, qui n'avait jamais pu nous gagner dans l'adversité, s'empare de nous. Nos aspirations ne sont plus que de vains rêves ! Il faut briser l'ouvrage d'un siècle ! Il faut renoncer à notre nationalité, en adopter une nouvelle, plus grande et plus belle, nous dit-on, que la nôtre ; mais, ce ne sera plus la nôtre.

Pourquoi ? Parceque c'est notre sort, inévitable, contre lequel il est inutile de lutter. Cependant nous avons déjà lutté contre le sort lorsque nous étions plus faibles que nous ne le sommes aujourd'hui, et nous avons triomphé.

Ne donnons pas au monde le triste spectacle d'un peuple qui renonce volontairement à sa nationalité !

Mais ce n'est pas là notre intention. Que l'on donne au peuple le temps de comprendre la question ; qu'on le consulte par la voie des élections. C'est son droit ; à moins que notre forme de gouvernement ne soit qu'une moquerie. Si la mesure est bonne, pour-

quoi craindre de la discuter ? Si la constitution nouvelle que l'on veut nous donner doit durer des siècles, pourquoi ne pas au moins essayer de la rendre aussi parfaite que possible ? Pourquoi tant nous presser à l'adopter, avant même que de la comprendre ?

En résumé, j'objecte à la Confédération, qui nous est proposée premièrement comme Canadien, sans acception d'origine ; secondement, comme Canadien-Français. D'un point de vue, comme de l'autre, je considère la mesure comme une erreur fatale ; et, comme Canadien-Français, je fais encore une fois appel à mes compatriotes, en leur rappelant qu'ils ont entre les mains un héritage précieux, sanctifié par le sang de leurs pères, et que c'est leur devoir de le transmettre intact à leurs enfants, comme ils l'ont reçu.

Mr. Joly avait omis, dans son discours, de faire mention de la Confédération Germanique ; c'est un simple oubli qu'il regrette vivement, non pas une

omission volontaire, car il ne pouvait pas citer d'exemple plus frappant des dangers du principe Fédératif. Il saisit cette occasion, pour réparer son oubli ; c'est un devoir qu'il remplit envers ceux qui, animés d'un désir sincère de s'acquitter fidèlement de leur devoir, veulent connaître tous les arguments pour et contre la Confédération, avant que d'en venir à une décision.

Le nombre des Etats de la Confédération Germanique a souvent varié ; elle se compose actuellement de quarante états indépendants dont trente cinq sont sous le régime Monarchique. Mais cette Confédération elle-même ne peut pas être considérée comme une *institution monarchique*, parceque le pouvoir central n'est pas entre les mains d'un seul ; il est exercé par tous les membres de la confédération, réunis dans une assemblée fédérale ou diète, où la majorité l'emporte.

Le principal but de la Confédération Germanique est de protéger les divers membres de la race Allemande contre l'ennemi commun, et de concilier les différends qui pourraient s'élever entre eux. Mais l'histoire nous démontre qu'elle a bien rarement rempli ce but. Gustave Adolphe, dans la guerre de 30 ans, Napoléon I, au commencement de notre siècle, ont trouvé, dans cette Confédération même, des alliés nombreux pour la combattre. Elle n'a jamais su se réunir cordialement sous un seul drapeau, pour agir de concert contre un ennemi commun, que lorsqu'il s'est agi, l'année dernière, d'écraser le petit Etat du Danemark, un géant contre un nain. Les événements de cette guerre sont encore trop frais dans la mémoire de tous pour qu'il y ait besoin de rappeler le peu d'harmonie qui a existé entre la Prusse, l'Autriche et les petits Etats de la Confédération.

Si la guerre du Danemark eût duré assez longtemps pour donner à ces germes de mécontentement le temps de se développer, nous aurions peut être vu éclater une guerre civile.

. Dans la Confédération Germanique, il se trouve deux grands Etats, la Prusse et l'Autriche, qui luttent l'un contre l'autre pour obtenir la suprématie ; les petits Etats se balancent incertains entre ces deux Etats dont ils épousent tour à tour la cause ; les hommes sincères et patriotiques qui rêvent l'Unité de la Race Allemande, sont traités de visionnaires, et il ne leur reste plus qu'à verser des larmes inutiles sur le sort de leur pays.

